

Point 11 / a

Madame la Présidente,

Chers frères et soeurs autochtones

Honorable assistance

Cette déclaration est soutenue par l'AIPN et le caucus Africain.

En cette date anniversaire de la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones, nous aurions bien aimer nous arrêter plus longtemps sur des avancées réalisées, comme ce fut le cas en Afrique du Sud et au Kenya , mais force est de constater que le document final de la 1ere conférence des PA, adopté en septembre 2014 tarde à voir le jour.

"L'Afrique aux africains" disait le Roi Amazigh Massinissa c'est à dire tous les africains autant qu'ils sont, et aussi divers soient-ils car c'est ce qui fait leur richesse.

Chaque épisode douloureux de l'histoire de l'Afrique nous interpelle sur le fait que les violations des Droits de l'Homme engendrent les pires exactions et les non moins pires crimes.

Aujourd'hui plus que jamais, les Droits de l'Homme doivent être appliqués et respectés car les Peuples Autochtones sont les gardiens du Temple de la Vie et des valeurs salutaires et de la pérennité de la Terre et de l'humanité.

Pour cela nous recommandons ce qui suit:

- La mise en place d'un plan d'action des recommandations de la 1ère Conférence Mondiale*
- Rendre effectif la participation des PA au prise de décision les concernant hors du tutorat des Etats.*
- Respecter les Droits des Peuples Autochtones comme étant inaliénables*
- Elaborer un plan d'action en Afrique pour le développement*
- Respecter les principes de parité et de démocratie dans la nomination des représentants des PA en les responsabilisant*
- Permettre aux autochtones sur les plans nationaux et régionaux d'organiser leur propre selection.*
- Mettre en place un observatoire pour veiller à l'application et au respect des Droits de l'Homme et examiner les moyens permettant aux Peuples Autochtones de participer aux organes compétents des Nations Unis*

Mme Amina AMHARECH

CMA